

Grenoble, le 22 juillet 2016

## **Commission permanente du 22 juillet : le Département poursuit la réforme de la politique sociale pour un service public plus efficace**

**Le Département a tenu ce 22 juillet sa dernière commission permanente de cette 1ère partie d'année. L'occasion d'avancer sur des projets de réforme de la politique sociale dont le fondement est l'affirmation d'un service public de qualité et en maîtrise. Le Département va poursuivre son rythme de travail sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'année en suivant la feuille de route du programme annoncé.**

*« Cette commission permanente clôt la première moitié de l'année durant laquelle nous avons avancé dans notre feuille de route pour l'Isère. Nous agissons en transparence et avec des résultats, c'est ce qu'attendent les Isérois »* explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département

### **Création d'un guide pratique pour les assistants familiaux : homogénéiser les pratiques**

Le Département a élaboré, en concertation avec les assistants familiaux, un guide pratique de l'accueil familial à destination de ces 550 professionnels de la collectivité. Ces travailleurs sociaux, en charge 24H/24 et 7J/7 des enfants ou jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, avaient un besoin urgent de structuration de leur travail.

Ce guide a pour but d'harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble du département et faciliter leur mission en apportant des réponses aux nombreuses questions du quotidien. Il donne des indications très concrètes dans des situations aussi variées que la scolarité, les actes médicaux, ou encore la gestion des loisirs et des vacances.

Le guide n'est qu'une première étape dans un vaste chantier de promotion et de valorisation du métier d'assistant familial. Pour aller plus loin, un comité technique a été mis en place pour améliorer le statut de ces travailleurs sociaux et une journée annuelle des assistants familiaux est instaurée.

### **Adaptation du Règlement des Aides Sociales à l'Enfance : des chèques services sans distinction**

Une nouvelle rédaction du règlement départemental des aides sociales à l'enfance a été votée par le Département ce matin.

Visant à distribuer des aides en nature et non plus en espèces, il prévoit la distribution de chèques services pour tous les publics concernés, ciblés sur l'alimentaire (hors alcool) et l'hygiène (hors cosmétiques). Leur but est de garantir que les aides données serviront bien à ce pour quoi le législateur les a institués : répondre aux besoins élémentaires de l'enfant. Toutes les familles, sans distinction, seront éligibles à ce système, en application dès septembre. Pour accompagner cette mise en place, une journée de formation pour les professionnels de l'ASE aura prochainement lieu.

Face aux dérives constatées, la majorité départementale avait souhaité en début d'année redonner leur sens premier aux aides d'urgence en fixant un plafond annuel à 1570 euros.

**CONTACTS PRESSE :**

**Jean-Marie Cabrières – 06 86 05 39 77 – [jean-marie.cabrieres@isere.fr](mailto:jean-marie.cabrieres@isere.fr)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**L'aéroport de Grenoble change de nom  
et devient « Aéroport Grenoble-Alpes-Isère »**

Le Département a voté ce matin un nouveau nom pour l'aéroport basé à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Ce changement est stratégique et a pour but d'incarner l'ambition régionale de la plateforme aérienne. Au-delà de la ville de Grenoble, il a vocation à être l'aéroport principal des Alpes, celui de tous les Isérois et habitants du territoire alpin français.

**CONTACTS PRESSE :**

**Jean-Marie Cabrières – 06 86 05 39 77 – jean-marie.cabrieres@isere.fr**